



Communiqué de presse: information réglementée

Le CHMP maintient son avis négatif concernant la demande de mise sur le marché au sein de l'Union Européenne de Cimzia[®], indiqué dans le traitement de la maladie de Crohn

Bruxelles, Belgique – le 20 mars 2008 à 17:00 heures CET — UCB vient d'annoncer que le Comité des médicaments à usage humain (CHMP) a rejeté l'appel suite au refus, par le CHMP, de la demande de mise sur le marché (Marketing Authorization Application - MAA) de Cimzia[®] (certolizumab pegol) pour le traitement des patients atteints de la maladie de Crohn, une pathologie inflammatoire chronique et invalidante. Cette décision fait suite à l'appel déposé par UCB suite à l'avis négatif rendu par le CHMP en novembre 2007 et ne s'applique qu'à la demande d'UCB pour Cimzia[®] dans le traitement de la maladie de Crohn au sein de l'Union Européenne.

"UCB est déçu de l'avis négatif rendu par le CHMP," a déclaré Olav Hellebo, Senior Vice President UCB & President Inflammation Operations. "Cependant, nous sommes satisfaits que la procédure d'appel ait pu répondre aux préoccupations d'innocuité et de qualité émises par le Comité en novembre dernier. UCB continue à se consacrer au développement de médicaments pour répondre aux besoins de patients souffrant de pathologies auto-immunes."

A propos d'UCB

UCB (www.ucb-group.com) est un laboratoire biopharmaceutique mondial qui se concentre sur la recherche, le développement et la commercialisation de produits pharmaceutiques et biotechnologiques innovants liés aux troubles du système nerveux central (y compris l'épilepsie), aux troubles immunitaires et inflammatoires (y compris les affections allergiques/respiratoires) et au domaine de l'oncologie. UCB vise à asseoir sa position de leader dans le traitement de maladies graves. La société emploie environ 12 000 personnes réparties dans plus de 40 pays et a enregistré un chiffre d'affaires de 3,6 milliards d'euros en 2007. UCB est cotée sur Euronext Brussels.

Pour toutes questions, veuillez contacter

Antje Witte, Vice-President Corporate Communications & Investor Relations, UCB Group
T +32.2.559.9414, antje.witte@ucb-group.com

Déclaration prospective

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes, ainsi que d'autres facteurs qui peuvent impliquer que les résultats actuels, les conditions financières, les performances d'UCB ou de l'industrie diffèrent significativement de tous résultats ou performances futurs exprimés dans ces déclarations prospectives. Les déclarations reprises dans ce communiqué de presse représentent les attentes et les convictions d'UCB à la date de ce communiqué. UCB considère que des événements et développements futurs peuvent modifier ces attentes et ces convictions. Toutefois, alors qu'UCB se réserve le droit d'actualiser ultérieurement ces déclarations prospectives, elle décline toute obligation en la matière. Ces déclarations prospectives ne doivent pas être considérées comme représentant les attentes et convictions d'UCB à une quelconque date ultérieure à la date de ce communiqué de presse.